

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.12.2022	10h22	22.238	DFFI
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Julien Gressot	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 22.018
Titre : Gouvernance de la BCN	
Contenu : Nous demandons que les modalités de surveillance de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) soient étudiées afin de maintenir un contrôle parlementaire efficace sur la BCN soit en renforçant le rôle tenu jusqu'ici par les censeurs, soit en créant un nouveau dispositif permettant d'atteindre cet objectif.	
Développement (obligatoire) : Avec la suppression du poste de censeur dans la LBCN demeure une lacune que le présent postulat demande de combler. Les récentes affaires démontrent l'importance de moyens de contrôle et de surveillance de l'activité de la Banque cantonale neuchâteloise, laquelle, faut-il le rappeler, est une banque créée par et pour la population neuchâteloise avant tout. Renforcement du rôle et des moyens d'action des censeurs et mise en place d'autres moyens de contrôle sont des voies à explorer sans pour autant être exclusives.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Julien Gressot		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :